

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **18 février 2010**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe ⁽¹⁾	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GENDRON Lucien	Saint-Modeste (représentant dûment mandaté)
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
OUELLET, Rémi	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (représentant dûment mandaté)
ROY André	Saint-Arsène
THIBAUT Réal	Saint-Antoine
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire et, pour une partie de la séance, madame Julie Avoine, chef du service de l'évaluation municipale.

Sont absents :

Les conseillers Louis-Marie Bastille (Saint-Modeste, dûment représenté par monsieur Lucien Gendron), Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs) et Napoléon Lévesque (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, dûment représenté par monsieur Rémi Ouellet).

(1) Le conseiller Philippe Dionne prend son siège au cours du point 3.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h 2.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

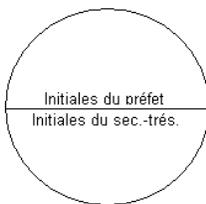
Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des conseillers de comté



2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2010 avec modifications s'il y a lieu**
5. **Première période de questions du public (10 minutes)**
6. **Présentation de documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC**
7. **Reddition de comptes et suivi budgétaire**
 - 7.1 Autorisation de virements budgétaires
 - 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
 - 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
 - 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
8. **Développement culturel**
 - 8.1 Dépôt du procès-verbal du 22 janvier 2010 du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle
 - 8.2 Nomination des membres du jury local des Prix du Patrimoine 2010
 - 8.3 Reconnaissance et soutien financier aux activités du Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup
9. **Gestion des matières résiduelles**
 - 9.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles du 7 janvier 2010 et suivi aux recommandations
 - 9.2 Dépôt du rapport annuel des activités de l'écocentre
 - 9.3 Autorisation de signature d'un bail pour le terrain d'un écocentre à Saint-Hubert
 - 9.4 Entente de service avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 9.5 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Fonds Écomunicipalité IGA pour le projet *Implantation de la collecte à 3 voies dans les I.C.I. de la MRC*
10. **Évaluation municipale**
 - 10.1 Dépôt du rapport des activités 2009 du service de l'évaluation
11. **Aménagement du territoire**
 - 11.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 11.1.1 Règlement numéro 1667-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 11.1.2 Règlement numéro 1667-2 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 11.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
 - 11.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 21 janvier 2010
 - 11.4 Accord de principe sur la création d'un parc régional englobant les attraits de l'ensemble du littoral loupérien
 - 11.5 Adoption du projet de règlement numéro 172-10 relatif à la modification du schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de St-Antonin) et des documents qui l'accompagnent
 - 11.6 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif à la modification du schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de Rivière-du-Loup, rue Fraser)

11.7 Acceptation de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

12. Entente intermunicipale en matière d'inspection

12.1 Demande d'adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection par la municipalité de Saint-Modeste

13. Gestion des cours d'eau et gestion de l'eau par bassin versant

13.1 Bilan des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau réalisés en 2009

13.2 Déplacement d'une section de la Branche 2 du cours d'eau Moreault à Saint-Arsène

14. Administration générale

14.1 Changement de signataire sur la carte de crédit Affaires Visa Desjardins

14.2 Autorisation de transfert du contrat de télésurveillance d'alarme à Alarme Sécuri-terre à la suite d'un regroupement d'entreprises

14.3 Mandat au cabinet d'avocats Dubé, Dion, Kennedy de représenter la MRC à une audience de la Commission d'accès à l'information du Québec

14.4 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire

14.5 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

15. Résolution pour l'approbation de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales (L.R.Q., c. C-27.1, art. 976)

16. Sécurité publique (SQ)

16.1 Dépôt du rapport sur la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 et sommaire annuel

16.2 Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction

17. Sécurité incendie

17.1 Attribution, à Educ Expert, de contrats relatifs à la formation en sécurité incendie

17.2 Schéma de couverture de risques, demande de modification par le ministère de la Sécurité publique

18. Nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC

18.1 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de la Corporation Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata

18.2 Nomination des représentants (5 élus) de la MRC au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup

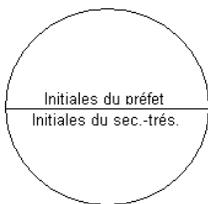
18.3 Nomination au siège numéro 7 (collège électoral institutionnel santé et services sociaux) du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup

18.4 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de l'OTC

18.5 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Co-éco (1 élu) et des délégués à l'assemblée générale annuelle (3 pers.)

18.6 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup

19. Autorisation de dépôt d'un projet d'emploi étudiant en travail de rue au ministère des Ressources humaines du Canada



20. **Engagement de la MRC en tant qu'organisme fiduciaire de Québec en forme et de COSMOSS**

21. **Terres publiques intramunicipales**

21.1 Équilibrage du budget 2009 de la fonction budgétaire « terres publiques intramunicipales »

22. **Route verte/Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata**

22.1 Demande de report de la subvention accordée par le MTQ pour l'année 2010-2011

23. **Pacte rural**

23.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 10 février 2010

23.1.1 Établissement d'un marché public à Rivière-du-Loup (révisé) - présenté par Marché public Lafontaine

23.1.2 La Tournée des artistes et des artisans de la MRC de Rivière-du-Loup - La Tournée des artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup

23.1.3 Sondage sur des indicateurs en entrepreneuriat dans la MRC de Rivière-du-Loup - Ville de Rivière-du-Loup

23.1.4 Étude de faisabilité médecine familiale, MRC de Rivière-du-Loup - Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

23.1.5 Journée d'orientation des stratégies de développement touristique - Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup

23.2 Autorisation, à madame Maude Roy-Chabot, pour participer à une formation pour les agents de développement

24. **Projet hydroélectrique**

24.1 Demande de lancement d'un nouveau programme pour l'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques

25. **Diffusion web des séances du conseil de la MRC**

26. **Appui au comité de santé de l'île Verte pour la mise en place d'un service de transport à marée basse**

27. **Programme « Climat municipalités »: intentions de la MRC concernant le territoire de la municipalité de Saint-Antonin**

28. **Affaires nouvelles**

29. **Deuxième période de questions du public**

30. **Clôture de la séance**

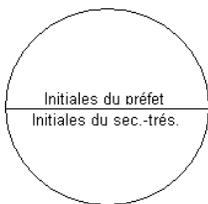
2010-049-C

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2010 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2010 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.



5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen interroge le préfet, entre autres, concernant la comparution prochaine de la MRC à la Commission d'accès à l'information du Québec, ainsi que sur les coûts du projet de développement éolien communautaire en cours de planification avec Innergex énergie renouvelable inc.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Municipalité de Saint-Arsène

La municipalité signifie, par résolution, son intérêt à se regrouper pour effectuer l'achat de bacs bruns.

CLD de Témiscouata

La directrice générale transmet, à la MRC, copie d'une lettre appuyant la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata dans ses demandes d'aide financière afin de remettre le parc linéaire du Petit-Témis à la hauteur des attentes de la clientèle touristique et demande à la MRC de Témiscouata de voir à ce que la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata entreprenne les mêmes démarches.

2010-050-C

Centre de prévention suicide du KRTB

Monsieur Carol Tremblay, directeur général, transmet à la MRC une demande d'aide financière de 2 500 \$ pour soutenir la mission du Centre de prévention du suicide du KRTB. Cette aide permettrait notamment d'amortir le coût du loyer des nouveaux locaux dans lequel le centre déménagera en mars 2010.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une subvention, au montant de 1 000 \$ au Centre de prévention du suicide du KRTB;
- 2) souhaite que le Centre de prévention du suicide du KRTB identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents ou les messages mentionnant les appuis financiers aux activités du Centre.

Adoptée à l'unanimité.

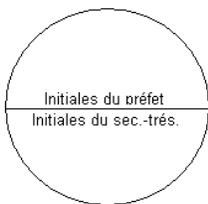
2010-051-C

Table de concertation en matière de violence conjugale et familiale – MRC de Rivière-du-Loup

La Table de concertation en matière de violence conjugale et familiale de Rivière-du-Loup a choisi, il y a quelques années, de mettre sur pied un fonds de dépannage, administré par une intervenante du CLSC Rivières-et-Marées, visant à soutenir les femmes désireuses de quitter un milieu violent. Une contribution financière de la part de la MRC est souhaitée.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une subvention, au montant de 500 \$ à la Table de concertation en matière violence conjugale et familiale / MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) souhaite que la Table de concertation en matière de violence conjugale et familiale identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents ou les messages mentionnant les appuis financiers à la Table.

Adoptée à l'unanimité.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2010-052-C

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Sécurité incendie

De : services professionnels	(02.22000.419)	650 \$
À : logiciels (immobilisations)	(22.02108.726)	650 \$

Administration générale

De : subventions diverses	(02.13000.970)	2 500 \$
À : salaire autres employés	(02.13000.170)	2 500 \$

Adoptée à l'unanimité.

2010-053-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 267,87 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

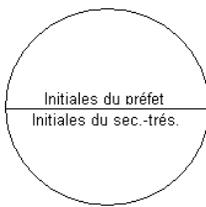
Adoptée à l'unanimité.

2010-054-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 7 730,26 \$;



QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2010-055-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	218 964,78 \$
Total des comptes à payer :	<u>58 982,86 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>277 947,64 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2010-056-C

8.1 Dépôt du procès-verbal du 22 janvier 2010 du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle tenue le 22 janvier 2010 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour l'élaboration du plan d'action de la politique culturelle tenue le 22 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

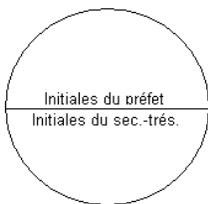
2010-057-C

8.2 Nomination des membres du jury local des Prix du Patrimoine 2010

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup s'est engagée à participer au concours des Prix du patrimoine 2010 par la signature d'un protocole avec le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent (résolution numéro 2010-022-C);

ATTENDU qu'un jury local doit être mis en place pour la sélection des gagnants locaux;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil entérine la composition du jury suivante :

Serge Forest	Représentant du conseil de la MRC
Darlène Caron	Représentante du CLD de la région de Rivière-du-Loup
Pierre Landry	Représentant du Musée du Bas-Saint-Laurent
Julie Lamontagne	Représentante de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
Normand Provençal	Président de la commission culturelle de la Ville de Rivière-du-Loup
Mélanie Milot	Coordonnatrice à la culture et aux communications, MRC de Rivière-du-Loup et secrétaire du jury

Adoptée à l'unanimité.

2010-058-C

8.3 Reconnaissance et soutien financier aux activités du Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup

ATTENDU que le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup existe depuis 1998 et qu'il est en attente de l'agrément de la part de « Bibliothèque et Archives nationales du Québec » (BANQ) qui lui permettra de recevoir un financement récurrent pour assurer son fonctionnement;

ATTENDU qu'un représentant de la MRC siège au conseil d'administration du Centre d'archives depuis quelques années;

ATTENDU que la politique culturelle de la MRC de Rivière-du-Loup mentionne la volonté du conseil de la MRC de favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique et que cette intention pourrait se matérialiser à l'intérieur du plan d'action qui en découlera;

ATTENDU que le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup offre son expertise et ses services pour l'entreposage, la gestion et la mise en valeur des fonds d'archives sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

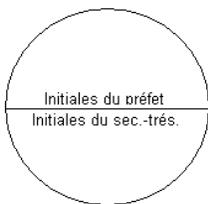
ATTENDU que la contribution financière de la MRC pourrait être prise en considération dans le cadre d'une entente culturelle avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en 2011;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) reconnaisse, dès les présentes, les activités du Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup comme l'instance désignée pour la gestion et la mise en valeur du patrimoine archivistique du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 2) indique son intention de soutenir financièrement le Centre d'archives de la région de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une entente triennale à convenir, et ce, pour les montants suivants : 26 000 \$ en 2011, 28 000 \$ en 2012 et 31 000 \$ en 2013;
- 3) appuie le Centre d'archives régional dans ses démarches d'agrément avec Bibliothèque et Archives nationales du



Québec (BANQ) et souhaite que celles-ci se concluent positivement dès l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

9. **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2010-059-C

9.1 **Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles du 7 janvier 2010 et suivi aux recommandations**

Le procès-verbal a été préalablement expédié aux conseillers. Le préfet Michel Lagacé en fait un bref résumé.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles tenue le 7 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2010-060-C

9.2 **Dépôt du rapport annuel des activités de l'écocentre**

Le rapport annuel des activités de l'écocentre a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport annuel des activités de l'écocentre, et ce, pour l'année 2009.

Adoptée à l'unanimité.

2010-061-C

9.3 **Autorisation de signature d'un bail pour le terrain d'un écocentre à Saint-Hubert**

ATTENDU que ce conseil a annoncé, par sa résolution numéro 2009-317-C du 17 septembre 2009, son intérêt à soutenir l'implantation et l'exploitation d'un écocentre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

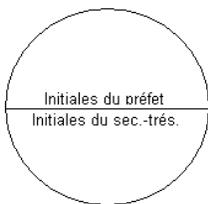
ATTENDU qu'une entente doit être conclue éventuellement entre Co-éco et la MRC pour l'implantation et l'exploitation de cet écocentre;

ATTENDU que des discussions ont été menées avec la municipalité de Saint-Hubert afin de convenir des conditions d'utilisation du terrain projeté pour cette implantation;

ATTENDU qu'un projet de bail, approuvé par la municipalité de Saint-Hubert, a été soumis aux conseillers préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :



QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC et après entente avec Co-éco sur l'implantation et l'exploitation d'un écocentre à Saint-Hubert, un bail d'une durée de 5 ans pour l'utilisation d'un espace sur les terrains de l'ancien site de dépôt en tranchée de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

QU'un rapport de caractérisation environnementale soit également préalable à la signature du bail et que toute dépense à cet effet soit assumée à même le budget prévu pour l'implantation de l'écocentre dans la fonction budgétaire « matières résiduelles ».

Adoptée à l'unanimité.

2010-062-C

9.4 Entente de service avec Co-éco pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

ATTENDU la nécessité d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, les travaux préparatoires à sa révision, ainsi que d'appuyer la direction générale et le conseil de la MRC dans l'exercice de ce champ de compétence;

ATTENDU qu'une entente à taux horaire lie actuellement la MRC à Co-éco pour assurer ces services et qu'il y a lieu de formaliser une entente qui permettra une meilleure planification du travail à effectuer et des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC une entente de services avec Co-éco pour une somme de 21 692 \$ plus taxes, et valide jusqu'à la séance ordinaire du conseil de la MRC de janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2010-063-C

9.5 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le Fonds Écomunicipalité IGA pour le projet Implantation de la collecte à 3 voies dans les I.C.I. de la MRC

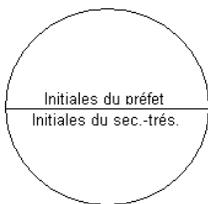
ATTENDU que le Fonds Écomunicipalité IGA a informé la MRC que son projet *Implantation de la collecte à 3 voies dans les I.C.I. de la MRC de Rivière-du-Loup* a été retenu pour une aide financière d'un montant de 43 000 \$;

ATTENDU que ce projet vise notamment l'achat de matériel divers dont des trousse de démarrage visant à accompagner les grands générateurs de matières organiques (restaurants, cafétérias, marchés d'alimentation, etc.) et l'acquisition de bonnes pratiques des élèves de niveau primaire, transposables à la maison, en vue de favoriser la récupération des matières organiques;

ATTENDU qu'un protocole d'entente à signer entre la MRC et Projet Saint-Laurent (agissant à titre de gestionnaire administratif du Fonds Écomunicipalité IGA) a été soumis aux conseillers préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :



QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer pour et au nom de la MRC une entente avec Projet Saint-Laurent pour le versement d'un montant de 43 000 \$ pour le projet *Implantation de la collecte à 3 voies dans les I.C.I. de la MRC de Rivière-du-Loup*.

Adoptée à l'unanimité.

10. ÉVALUATION MUNICIPALE

2010-064-C

10.1 Dépôt du rapport des activités 2009 du service de l'évaluation

Le rapport des activités de l'année 2009, pour le service de l'évaluation, a été préalablement expédié aux conseillers. Il fait l'objet d'une présentation par madame Julie Avoine, chef d'équipe du service de l'évaluation de la MRC.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport des activités de l'année 2009 pour le service de l'évaluation.

Adoptée à l'unanimité.

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2010-065-C

11.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

11.1.1 Règlement numéro 1667-1 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1667-1 modifiant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup afin d'y apporter des ajustements dans le cadre du train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 9 février 2010, le règlement numéro 1667-1 modifiant son règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1252 et son règlement de zonage numéro 1253 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 16 février 2010;

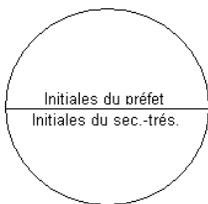
ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) approuve le règlement numéro 1667-1 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1252 et le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2010-066-C

11.1.2 Règlement numéro 1667-2 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1667-2 modifiant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup afin d'y apporter des ajustements dans le cadre du train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 9 février 2010, le règlement numéro 1667-2 modifiant son règlement de zonage numéro 1253 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 16 février 2010;

ATTENDU les recommandations du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement concerne le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA) et que son contenu, en version projet, a été soumis à l'analyse du comité consultatif agricole qui a émis une recommandation favorable lors de sa réunion du 19 janvier 2010;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1667-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement;
- 3) annule la résolution numéro 2010-014-C.

Adoptée à l'unanimité.

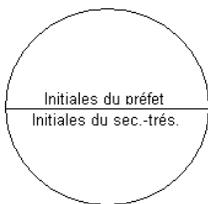
11.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucune demande d'avis n'a été déposée.

2010-067-C

11.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 21 janvier 2010

Le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 21 janvier 2010 a été remis aux conseillers pour la présente séance.



2010-068-C

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement tenue le 21 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Accord de principe sur la création d'un parc régional englobant les attraits de l'ensemble du littoral loupervien

ATTENDU la résolution numéro 2009-150-C par laquelle ce conseil approuvait les orientations de mise en valeur des TPI à Cacouna et donnait, au service d'aménagement de la MRC, le mandat d'amorcer la démarche de concertation pour la création du « parc régional de l'Estuaire »;

ATTENDU la présentation, par le service d'aménagement, d'un projet de parc régional élargi aux attraits naturels situés sur l'ensemble du littoral de la MRC, de Notre-Dame-du-Portage à L'Isle-Verte, ainsi qu'à l'ensemble de la tourbière naturelle de Cacouna;

ATTENDU que la réalisation d'un tel projet nécessitera la concertation puis l'adhésion d'un grand nombre d'intervenants touristiques;

ATTENDU les démarches jusqu'ici infructueuses pour impliquer le service canadien de la Faune dans le projet, alors que ce dernier est un partenaire incontournable;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

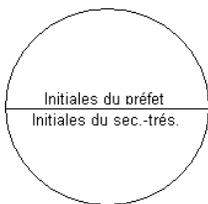
QUE ce conseil :

- 1) donne son accord au principe de la création d'un parc régional éclaté englobant un maximum d'attraits naturels et récréatifs situés aux abords du littoral de la MRC;
- 2) demande au service canadien de la Faune de participer activement au processus de concertation visant la création du parc régional;
- 3) mandate le service d'aménagement pour présenter le concept de parc régional auprès des intervenants en tourisme, lors du colloque touristique sur les orientations de développement sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup qui se tiendra le 19 mars 2010;
- 4) mandate le service d'aménagement pour évaluer les opportunités foncières (acquisition, échange de terrain, acquisition par un tiers) qui permettraient d'assurer une préservation à long terme de la tourbière naturelle située au nord de la route 132, à Cacouna.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Adoption du projet de règlement numéro 172-10 relatif à la modification du schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de St-Antonin) et des documents qui l'accompagnent

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.



2010-069-C

11.6 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif à la modification du schéma d'aménagement (périmètre d'urbanisation de Rivière-du-Loup, rue Fraser)

Avis de motion est donné par le conseiller Yvon Caron qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC, il sera soumis pour approbation, un règlement modifiant les règlements numéros 52-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup de manière à agrandir le périmètre d'urbanisation à même l'aire d'affectation urbaine sans infrastructure, au nord de la rue Fraser, à Rivière-du-Loup.

11.7 Acceptation de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

ATTENDU que le 24 septembre 2008, une entente de principe d'une durée de cinq (5) ans a été conclue entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec dans le but de convenir du partenariat entre l'État et les MRC relativement à la décentralisation de la gestion de certains droits fonciers, de même qu'à celle de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le gouvernement a adopté le décret numéro 858-2009 approuvant un programme de délégation de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté (MRC) qui déterminent les pouvoirs qui pourront être exercés par celles-ci ainsi que les conditions et modalités à respecter pour l'exercice de cette délégation;

ATTENDU que le gouvernement a adopté le décret numéro 859-2009 autorisant la ministre des Ressources naturelles et de la Faune à conclure une entente avec les municipalités régionales de comté (MRC) relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le comité de travail composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de chacune des MRC de la région s'est entendu sur les modalités de cette entente de délégation;

ATTENDU que la MRC dispose des pouvoirs pour conclure une telle entente en vertu des articles 10.5, 10.8 et 14.11 du Code municipal;

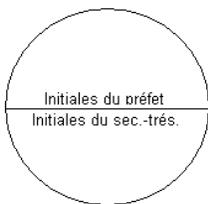
ATTENDU que le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup considère qu'il est pertinent de prendre en charge la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État afin de favoriser le développement et la mise en valeur de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour une période de cinq (5) ans renouvelable conformément aux modalités de l'Entente intervenue entre les parties;



- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé ainsi que le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Rivière-du-Loup;
- 3) demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'un montant minimum de 5 000 \$ soit versé à chaque MRC, en guise de fonds de démarrage, pour compenser en partie les dépenses non récurrentes prévues à la première année de la délégation, notamment celles liées aux 21 jours de formation.

Adoptée à l'unanimité.

12. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'INSPECTION

2010-070-C

12.1 Demande d'adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection par la municipalité de Saint-Modeste

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste a demandé à adhérer à l'entente intermunicipale en inspection par la résolution numéro 2010-02-0028, adoptée le 1^{er} février 2010, en vue d'obtenir les services prévus à cette entente aux fins de l'application des règlements d'urbanisme et du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

ATTENDU que l'entente intermunicipale en inspection prévoit que toutes les parties à l'entente doivent consentir à l'adhésion d'une nouvelle municipalité à l'entente;

ATTENDU qu'il a été convenu que le volume de travail annuel plancher que la municipalité de Saint-Modeste devra respecter sera de 102 heures, incluant le temps de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) consente à l'adhésion de la municipalité de Saint-Modeste à l'entente intermunicipale en inspection pour la durée de ladite entente se terminant le 31 décembre 2010;
- 2) accepte que les services hors entente qui seront rendus à la municipalité de Saint-Modeste, à partir du 1^{er} janvier 2010, soient facturés selon le mode de calcul régulier de l'entente, conditionnellement au consentement de toutes les municipalités de l'entente à l'adhésion de la municipalité de Saint-Modeste.

Adoptée à l'unanimité.

13. Gestion des cours d'eau et gestion de l'eau par bassin versant

13.1 Bilan des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau réalisés en 2009

Un bilan de la gestion des cours d'eau en 2009 est déposé séance tenante. Monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire, en fait le résumé.

2010-071-C

13.2 Déplacement d'une section de la Branche 2 du cours d'eau Moreault à Saint-Arsène

ATTENDU la demande de déplacement d'une section d'environ 335 mètres de la branche 2 du cours d'eau Moreault sur les lots 40, 41 et

42, 2^e rang, vers un affleurement rocheux situé à proximité, soit environ 20 mètres au nord-ouest de sa position actuelle;

ATTENDU qu'une demande à la MRC pour la réalisation de ce projet a déjà été déposée en 1998 et que la MRC avait autorisé par résolution (numéro 98-293-C) de présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF);

ATTENDU que suite à ladite résolution, une demande de certificat d'autorisation comportant les plans de conception réalisés par la firme de consultant Christian Drolet Inc. et modifié par Richard Cloutier ing. avait été soumise au MEF;

ATTENDU que le projet avait finalement été abandonné par les propriétaires en raison de son coût jugé trop élevé;

ATTENDU que les propriétaires ont décidé de relancer les démarches pour mettre en œuvre ledit projet de déplacement de cours d'eau;

ATTENDU que les motifs évoqués par les demandeurs pour justifier leur demande sont : permettre un accès au champ à la machinerie, améliorer l'aménagement général pour les cultures et intégrer le cours d'eau à une zone naturelle non exploitée pour l'agriculture;

ATTENDU qu'une nouvelle demande de certificat d'autorisation doit être déposée par la MRC au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de pouvoir réaliser les travaux;

ATTENDU que l'estimation des coûts des travaux incluant les frais de l'ingénieur, la demande de certificat d'autorisation et les travaux de terrain s'élèvent à environ 20 000 \$ et seront assumés entièrement par les demandeurs;

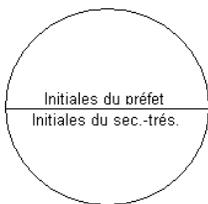
ATTENDU que les demandeurs sont des agriculteurs qui souhaitent bénéficier du programme de remboursement des taxes foncières du MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le service de l'aménagement du territoire de la MRC et, le cas échéant, le directeur général, à faire toutes les démarches nécessaires pour faire réaliser les travaux en suivant la procédure qui suit :
 - envoyer copie de la résolution de procéder aux travaux à la municipalité pour l'informer sur la nature de ceux-ci et du coût prévu qu'elle devra assumer avant de taxer l'entreprise agricole;
 - adresser une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en y joignant les plans et devis;
 - procéder à un appel d'offres pour les travaux et, à la réception du certificat d'autorisation, remettre les soumissions au conseil ou au comité administratif de la MRC pour le choix final;
 - planifier la réalisation des travaux, s'assurer de la surveillance de ceux-ci par l'ingénieur;
 - faire autoriser, par le conseil de la MRC ou le comité administratif, le paiement des travaux à l'entrepreneur et à l'ingénieur;
 - transmettre une quote-part à la municipalité du montant des travaux (incluant les frais de l'ingénieur);



- 2) autorise le directeur de l'aménagement à présenter et à signer une demande de certificat d'autorisation relatif à des travaux d'aménagement de la branche 2 du cours d'eau Moreault dans Saint-Arsène.

Adoptée à l'unanimité.

14. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-072-C

14.1 Changement de signataire sur la carte de crédit Affaires Visa Desjardins

ATTENDU que la MRC est titulaire d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins inscrite au nom de MRC de Rivière-du-Loup et de la responsable du service de l'évaluation municipale qui a quitté son poste en décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à compléter et signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires pour faire émettre une nouvelle carte de crédit Affaires Visa Desjardins au nom de MRC de Rivière-du-Loup – Raymond Duval en portant la marge de crédit, qui est actuellement de 500 \$, à 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2010-073-C

14.2 Autorisation de transfert du contrat de télésurveillance d'alarme à Alarme Sécuri-terre à la suite d'un regroupement d'entreprises

ATTENDU que la MRC bénéficie actuellement des services de télésurveillance (système d'alarme) de l'entreprise Systèmes S.P.S.;

ATTENDU que la MRC a été informée, par lettre reçue le 22 janvier 2010, que cette entreprise s'est regroupée avec Centrale de Contrôle d'Alarmes du Québec pour former l'entreprise Alarme Sécuri-terre;

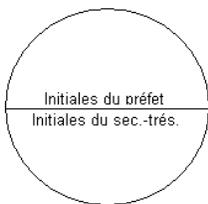
ATTENDU que pour respecter les clauses définies par l'assureur de cette nouvelle entreprise, il s'avère nécessaire de signer un nouveau contrat entre la MRC et Alarme Sécuri-terre avec les services en vigueur et pour une durée de 1 à 5 ans, au choix de la MRC, et ce, au tarif actuel de 162,54 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de télésurveillance du système d'alarme de l'édifice de la préfecture avec l'entreprise Alarme Sécuri-terre pour une durée de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.



2010-074-C

14.3 Mandat au cabinet d'avocats Dubé, Dion, Kennedy de représenter la MRC à une audience de la Commission d'accès à l'information du Québec

ATTENDU que la MRC et son directeur général, monsieur Raymond Duval, sont convoqués à une audience de la Commission d'accès à l'information le 4 mars 2010 à 13 h 30;

ATTENDU que les personnes morales, dont la MRC, doivent être représentées lors de ces audiences par un avocat conformément à la Loi sur le barreau;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil mandate le cabinet d'avocats Dubé, Dion, Kennedy pour représenter la MRC à l'audience de la Commission d'accès à l'information du Québec qui est convoquée pour le 4 mars 2010, 13 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

2010-075-C

14.4 Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire

ATTENDU les besoins récurrents en matière de gestion documentaire (classement, calendrier de conservation, archivage);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à soumettre une ou des demandes à Emploi-Québec pour des contrats d'intégration au travail au cours de l'année 2010 pour du travail de gestion documentaire pour un maximum de 500 heures lesquelles demandes, applicables à monsieur Jean-Guy Chouinard, seront admissibles à une subvention salariale d'environ 50 %;

QUE ce conseil prend acte que les coûts reliés à ce contrat, ne dépassant pas 6 000 \$, seront répartis entre les fonctions budgétaires de la MRC qui en seront bénéficiaires et que le taux horaire sera déterminé selon la convention collective (classe 1 – archiviste).

Adoptée à l'unanimité.

2010-076-C

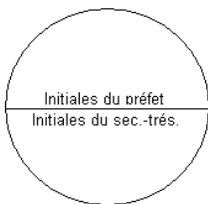
14.5 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

ATTENDU que le contrat du directeur de l'aménagement prévoit, qu'en plus de sa fonction, il peut occuper, avec majoration salariale, un poste cadre dont le classement est supérieur à son niveau hiérarchique;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil nomme monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement, pour agir comme directeur général et secrétaire-trésorier adjoint jusqu'au 30 juin 2010 pour les périodes d'absence du



directeur général (congrés ou vacances), et ce, sur demande de celui-ci ou en cas d'incapacité d'agir.

Adoptée à l'unanimité.

2010-077-C

15. RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES (L.R.Q., c. C-27.1, ART. 976)

Des tableaux présentant la répartition détaillée des quotes-parts pour l'année 2010 ont été préalablement transmis aux conseillers. Ces tableaux comprennent un tableau sommaire pour l'année complète et 3 autres tableaux présentant les quotes-parts qui seront transmises en février, mai et juin.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QU'après avoir pris connaissance des tableaux détaillés de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales pour l'année 2010, ce conseil donne son approbation à la répartition des quotes-parts fixées pour chacune de ces municipalités pour l'exercice financier 2010. Il est entendu que cette répartition diffère des prévisions budgétaires adoptées en novembre 2009 sur les éléments suivants :

- dans les fonctions « inspection » et « formation en sécurité incendie », les quotes-parts de 2010 sont ajustées en fonction de l'utilisation réelle de ces services en 2009 tel que prévu par les ententes intermunicipales en vigueur;
- dans la fonction « hygiène du milieu – cours d'eau », les travaux réalisés en 2009 et dont la MRC a assumé les coûts sont maintenant facturés aux municipalités bénéficiaires;

QU'une copie certifiée conforme de cette répartition de quotes-parts soit transmise à chaque municipalité du territoire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2010-078-C

16. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ)

16.1 Dépôt du rapport sur la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 et sommaire annuel

Le rapport a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

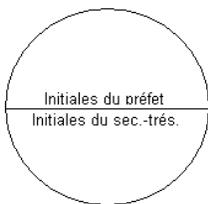
QUE ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009 et du sommaire annuel.

Adoptée à l'unanimité.

2010-079-C

16.2 Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction

ATTENDU que dans le cadre de la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, il y a possibilité d'acquiescement, d'abandon ou de radiation de constats d'infraction sur le montant des comptes à recevoir qui s'élève à 1 12 683,12 \$;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil autorise la provision d'un montant de 10 000 \$, pour mauvaise créance, sur les comptes à recevoir, au 31 décembre 2009, relatifs aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

17. SÉCURITÉ INCENDIE

2010-080-C

17.1 Attribution, à Educ Expert, de contrats relatifs à la formation en sécurité incendie

ATTENDU que des besoins en formation en sécurité incendie ont été établis par certaines municipalités du territoire couvert par la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a demandé et reçu des offres de service de la part de l'entreprise de gestion de formation Educ Expert;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE la MRC de Rivière-du-Loup mandate Educ Expert afin de gérer la formation du programme « Pompier 1 » pour un montant estimé de 2 765,44 \$ taxes incluses par étudiant pour un nombre maximal de 9 étudiants;

QUE la MRC de Rivière-du-Loup mandate Educ Expert afin de gérer la formation du programme « Opérateur d'autopompe » pour un montant estimé de 897 \$ taxes incluses par étudiant pour un nombre maximal de 7 étudiants;

QUE ces programmes de formation débiteront selon la disponibilité des pompiers qui formeront ces groupes;

QUE le directeur général, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC tout document afin de mettre en œuvre le mandat en question.

Adoptée à l'unanimité.

2010-081-C

17.2 Schéma de couverture de risques, demande de modification par le ministère de la Sécurité publique

ATTENDU que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup a été soumis, pour approbation, au ministre de la Sécurité publique (MSP) en vertu de la résolution no 2009-338-C du 15 octobre 2009;

ATTENDU que le projet de schéma propose des actions afin de compenser d'éventuelles lacunes en intervention contre l'incendie par des mesures adaptées d'autoprotection (objectif no 4);

ATTENDU que les secteurs qui ont été déterminés comme présentant des lacunes en intervention sont :

- Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (absence de service de sécurité incendie);

- Saint-François-Xavier-de-Viger (zone éloignée des casernes - délai d'intervention);
- Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, secteur du Lac Saint-François (zone éloignée des casernes - délai d'intervention);
- Saint-Paul-de-la-Croix (effectifs en nombre insuffisant);

ATTENDU qu'il est énoncé, dans le projet de schéma, qu'il est prévu d'accroître les mesures préventives et de mettre en place des mesures compensatoires dans les secteurs présentant des lacunes en intervention;

ATTENDU que le projet de schéma a été analysé par les conseillers en sécurité incendie du MSP et que cet énoncé semble insatisfaisant eu égard au fait que la périodicité des inspections des risques présents dans ces secteurs demeurerait la même que sur le reste du territoire de la MRC;

ATTENDU qu'il a été demandé à la MRC de modifier les périodicités actuelles d'inspection dans ces secteurs comme suit:

- faibles : 6 ans au lieu de 7 ans
- moyen : 4 ans au lieu de 5 ans
- élevés : 2 ans au lieu de 3 ans
- très élevés : 1 an au lieu de 2 ans;

ATTENDU par ailleurs qu'il a été demandé à la MRC de rajouter, dans le plan de mise en œuvre, l'action de maintenir le poste de coordonnateur à la sécurité incendie à la MRC;

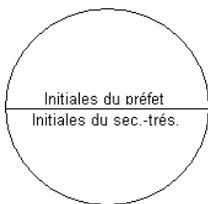
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil accepte de modifier le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie :

- 1) afin que l'action de l'objectif 4 du chapitre 6, relative aux mesures préventives des secteurs présentant des lacunes en intervention, de sorte que l'action de l'objectif 4 du chapitre 6 précise :
 - que le volume et la fréquence d'inspection des risques faibles seront établis à 14 % annuellement avec l'objectif de les augmenter à 16 %, et ce, sur les 5 ans de la mise en œuvre;
 - que le volume et la fréquence d'inspection des risques moyens (habitations) seront établis à 20 % annuellement avec l'objectif de les augmenter à 23 %, et ce, sur les 5 ans de la mise en œuvre;
 - qu'en ce qui concerne les risques élevés et très élevés, les efforts de visite de prévention seront également accentués dans ces secteurs;
- 2) afin d'ajouter une action dans le chapitre 9 « Plan de mise en œuvre » qui précise l'intention :
 - de maintenir le poste de coordonnateur à la sécurité incendie, et ce, dès l'an 1 et en y estimant le coût de 20 000 \$ à 25 000 \$ annuellement.

Adoptée à l'unanimité.



2010-082-C

18. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

Pour alléger le processus de nomination aux différents postes ou comités, les membres du conseil sont d'accord pour procéder par proposition simple.

18.1 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de la Corporation Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata

Les représentants actuels sont : le préfet Michel Lagacé, la conseillère Ghislaine Daris et le conseiller Louis-Marie-Bastille.

Mise en candidature

La conseillère Ghislaine Daris est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Le préfet Michel Lagacé est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Philippe Dionne.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Louis Vadeboncoeur propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le préfet Michel Lagacé, ainsi que les conseillers Ghislaine Daris et Louis-Marie Bastille acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata et ce, pour une période de 2 ans (2010-2011, 2011-2012).

Adoptée à l'unanimité.

18.2 Nomination des représentants (5 élus) de la MRC au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup

Tel que le stipulent les règlements généraux du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, la MRC doit désigner ses représentants au sein du conseil d'administration du CLD, et ce, pour un mandat d'un an.

Aux sièges numéros 11 et 12, les administrateurs désignés par le conseil de la MRC doivent être choisis parmi les maires des municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Cyprien.

Pour les sièges numéros 13, 14 et 15, les administrateurs désignés par le conseil de la MRC doivent être choisis parmi les maires des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, L'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Antonin, Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage.

Les représentants actuels sont :

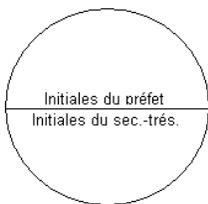
Siège 11 : Michel Lagacé (à titre de préfet)

Siège 12 : Louis-Marie Bastille

Siège 13 : Michel Morin

Siège 14 : Louis Vadeboncoeur

Siège 15 : Réal Thibault



Règles de mises en candidature, sièges 11 à 15

Le préfet, monsieur Michel Lagacé, est nommé d'office, selon les règlements généraux du Centre local de développement. Il faut donc désigner des membres aux sièges 12, 13, 14 et 15, et ce, selon les critères énoncés aux règlements généraux.

Mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Philippe Dionne.

Le conseiller Michel Morin est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Le conseiller Louis Vadeboncoeur est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Le conseiller Réal Thibault est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Jean-Pierre Gratton propose la fermeture des mises en candidature.

2010-083-C

Nominations

Le préfet, Michel Lagacé, ainsi que les conseillers, Louis-Marie Bastille Michel Morin, Louis Vadeboncoeur et Réal Thibault acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, respectivement aux sièges 11, 12, 13, 14 et 15, et ce, pour un mandat d'un an (2010-2011).

Adoptée à l'unanimité.

2010-084-C

18.3 Nomination au siège numéro 7 (collège électoral institutionnel santé et services sociaux) du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil désigne madame Doris Laliberté-Kirouac, à titre de membre, au siège numéro 7 (collège électoral institutionnel santé et services sociaux), du conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

18.4 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de l'OTC

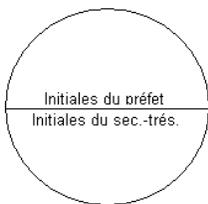
Les représentants actuels sont : Michel Morin, Yvon Caron et Napoléon Lévesque.

Mises en candidature

Le conseiller Napoléon Lévesque est proposé par le conseiller Réal Thibault.

Le conseiller Michel Morin est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Yvon Caron est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur.



2010-085-C

Fermeture des mises en candidature

La conseillère Ghislaine Daris propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les conseillers Napoléon Lévesque, Michel Morin et Yvon Caron acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup, et ce, pour un mandat d'un an (2010-2011).

Adoptée à l'unanimité.

18.5 Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Co-éco (1 élu) et des délégués à l'assemblée générale annuelle (3 pers.)

Le représentant actuel au conseil d'administration est le conseiller Serge Forest.

Mise en candidature au conseil d'administration

Le conseiller Serge Forest est proposé par le conseiller Michel Morin.

Le conseiller Serge Forest refuse.

Le conseiller Jean-Pierre Gratton est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.

2010-086-C

Nomination

Le conseiller Jean-Pierre Gratton accepte et, conséquemment, il est résolu qu'il soit nommé à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco.

Adoptée à l'unanimité.

2010-087-C

Désignation des délégués de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco

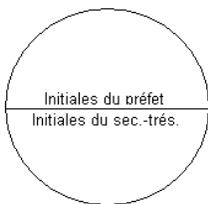
Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil désigne, en plus du représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco, les conseillers Philippe Dionne, Serge Forest et Michel Lagacé à titre de représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco qui se tiendra le 7 avril prochain à La Pocatière.

Adoptée à l'unanimité.

18.6 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup

Le représentant au conseil d'administration était le conseiller Gaétan Michaud. Ce dernier avait été élu pour une période de 2 ans venant à échéance en 2010.



Mise en candidature au conseil d'administration

Le conseiller Philippe Dionne est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.

2010-088-C

Nomination

Le conseiller Philippe Dionne accepte et, conséquemment, il est résolu qu'il soit nommé à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup, et ce, pour une période de 2 ans (2010-2011, 2011-2012).

Adoptée à l'unanimité.

2010-089-C

19. **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET D'EMPLOI ÉTUDIANT EN TRAVAIL DE RUE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES DU CANADA**

ATTENDU que la MRC est un partenaire financier du comité local de travail de rue (CLTR) et qu'elle siège à ce titre au sein de ce comité (aussi appelé comité aviseur sur le travail de rue);

ATTENDU que la MRC juge nécessaire que les 2 travailleurs de rue réguliers soient appuyés par des étudiants au cours de la période plus intensive de l'été, tel qu'expérimenté au cours de l'été 2009;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer, pour et au nom de la MRC, une demande au programme Emplois d'été Canada du ministère des Ressources humaines Canada pour de l'emploi étudiant en travail de rue et à dépenser pour ce projet un montant maximal de 4 250 \$ (dont une partie pourrait être subventionnée);
- 2) confirme également à la Corporation L'Entre-Jeunes de Rivière-du-Loup une participation financière maximale de 1 700 \$ pour la demande que cette dernière prévoit également déposer au programme Emplois d'été Canada du ministère des Ressources humaines Canada pour de l'emploi étudiant en travail de rue.

Adoptée à l'unanimité.

20. **ENGAGEMENT DE LA MRC EN TANT QU'ORGANISME FIDUCIAIRE DE QUÉBEC EN FORME ET DE COSMOSS**

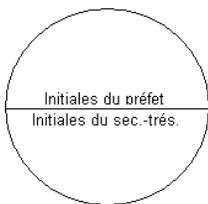
Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

21. **TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

2010-090-C

21.1 **Équilibrage du budget 2009 de la fonction budgétaire « terres publiques intramunicipales »**

ATTENDU que le budget 2009 de la fonction budgétaire « terres publiques intramunicipales » prévoyait des revenus de 30 000 \$ provenant de la vente de lots faisant partie d'une liste inscrite au



plan d'aménagement intégré (PAI) des terres publiques intramunicipales;

ATTENDU que cette mise en vente n'a pas eu lieu étant donné le report de l'adoption de la réglementation sur la protection du couvert forestier, laquelle adoption a été jugée par la MRC comme étant un préalable au transfert de lots publics dans le marché privé;

ATTENDU que cette situation est la principale cause du manque à gagner de 16 480,31 \$ de l'état des résultats non vérifié 2009 de cette fonction budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à approprier la somme nécessaire à même le Fonds de mise en valeur des TPI de la MRC, soit 16 408,31 \$, pour clore l'exercice 2009 de la fonction budgétaire « terres publiques intramunicipales » sans déficit.

Adoptée à l'unanimité.

22. ROUTE VERTE/CORPORATION SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP/TÉMISCOUATA

2010-091-C

22.1 Demande de report de la subvention accordée par le MTQ pour l'année 2010-2011

ATTENDU l'aide financière, de l'ordre de 176 406 \$, qui a été accordée par le ministère des Transports du Québec, pour l'année 2004 et de 70 000 \$ pour l'année 2005 dans le cadre des projets de développement de la Route verte de L'Estuaire;

ATTENDU la demande de la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata à l'effet d'obtenir un report, à l'année 2010-2011, du solde de l'aide accordée, soit un maximum de 246 406 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec que l'aide financière accordée, réservée et non utilisée dans le cadre du programme de développement de la Route verte, au montant maximum de 246 406 \$, soit reportée à l'année 2010-2011.

Adoptée à l'unanimité.

23. PACTE RURAL

2010-092-C

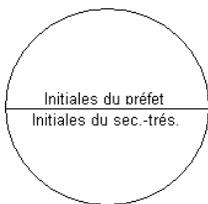
23.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 10 février 2010

Le procès-verbal de la réunion du comité d'analyse du Pacte rural tenue le 9 février 2010 a été préalablement expédié aux conseillers.

23.1.1 Établissement d'un marché public à Rivière-du-Loup (révisé) - présenté par Marché public Lafontaine

ATTENDU le dossier présenté par le Marché public Lafontaine pour la mise en place d'un marché public à Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ pour un projet total de 116 500 \$;



ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière, au montant de 10 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme Marché public Lafontaine, et ce, pour la mise en place d'un marché public à Rivière-du-Loup;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Marché public Lafontaine) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup;

QU'il soit demandé au promoteur de présenter un plan de marketing d'ici le mois de juin 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2010-093-C

23.1.2 La Tournée des artistes et des artisans de la MRC de Rivière-du-Loup - La Tournée des artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par La Tournée des artistes et des artisans de la MRC de Rivière-du-Loup pour la réalisation de l'évènement « La Tournée des artistes et des artisans de la MRC de Rivière-du-Loup », et ce, pour la troisième année;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 500 \$ sur un projet total de 5 375 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

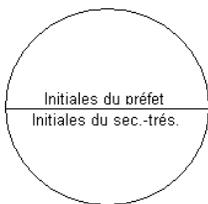
ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière, au montant de 1 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'organisme La Tournée des artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup pour la réalisation de l'évènement « La Tournée des artistes et des artisans de la MRC de Rivière-du-Loup » et ce, pour la troisième année;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (La Tournée des artistes et artisans de la MRC de Rivière-du-Loup) à la MRC, d'une



2010-094-C

preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

23.1.3 Sondage sur des indicateurs en entrepreneuriat dans la MRC de Rivière-du-Loup - Ville de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par la Ville de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'un sondage sur des indicateurs en entrepreneuriat dans la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 5 500 \$ sur un projet total de 22 500 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Lucien Gendron et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière, au montant de 5 500 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à la Ville de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'un sondage sur des indicateurs en entrepreneuriat dans la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE les données soient compilées afin d'être disponibles par municipalité;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Ville de Rivière-du-Loup) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

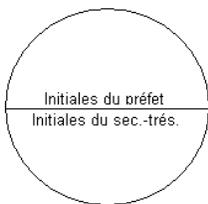
2010-095-C

23.1.4 Étude de faisabilité médecine familiale, MRC de Rivière-du-Loup - Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'optimisation de l'efficacité et de l'efficience des services de la médecine familiale dans la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 9 000 \$ sur un projet total de 34 000 \$;

QUE la Ville de Rivière-du-Loup s'est engagée à verser un montant de 5 000 \$ dans ce projet au lieu du montant de 3 000 \$ préalablement prévu;



ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière, au montant de 7 000 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'optimisation de l'efficacité et de l'efficience des services de la médecine familiale dans la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2010-096-C

23.1.5 Journée d'orientation des stratégies de développement touristique – Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup

ATTENDU le dossier présenté par l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'une journée d'orientation des stratégies de développement touristique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 1 512 \$ sur un projet total de 5 040 \$;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural;

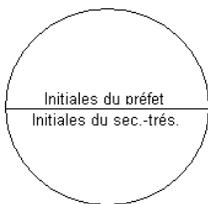
ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC qui en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière, au montant de 756 \$, prise à même les fonds du Pacte rural, à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup pour la réalisation d'une journée d'orientation des stratégies de développement touristique sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Office du tourisme et des congrès) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet,



d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup;

QUE soit mentionné au promoteur qu'il serait souhaitable qu'il y ait une mise de fonds de sa part;

QU'il soit aussi mentionné au promoteur, pour les futurs projets à être présentés au Pacte rural, que ceux-ci soient déposés beaucoup plus tôt, c'est-à-dire préalablement à l'amorce de leur projet.

Adoptée à l'unanimité.

2010-097-C

23.2 Autorisation, à madame Maude Roy-Chabot, pour participer à une formation pour les agents de développement

ATTENDU que Maude Roy-Chabot, agente de développement du Pacte rural à l'emploi de la MRC à temps partiel, désire s'inscrire au programme d'A.E.C. en mobilisation et développement des communautés locales offert par la Coopérative de recherche La CLÉ avec le Cégep de Victoriaville, soit à raison de 4 fins de semaine de 3 jours (du jeudi au samedi);

ATTENDU que madame Chabot propose une formule de participation à coût partagé entre son autre employeur, la MRC et une contribution personnelle en temps et en argent (inscription);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil autorise la participation de madame Maude Roy-Chabot, agente de développement du Pacte rural à l'emploi de la MRC, au programme d'A.E.C. en mobilisation et développement des communautés locales aux conditions suivantes :

- remboursement par la MRC des frais de transport (maximum de 350 \$) sur présentation de pièces justificatives;
- présence au cours équivalente à un maximum de 3 jours de travail rémunéré;
- possibilité de prendre des journées sans solde si souhaité par madame Roy-Chabot pour faciliter sa participation.

Adoptée à l'unanimité.

24. PROJET HYDROÉLECTRIQUE

2010-098-C

24.1 Demande de lancement d'un nouveau programme pour l'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques

ATTENDU le programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (PAE 2009-01) qui se termine le 16 mars 2010;

ATTENDU les retombées économiques régionales importantes qu'un projet de centrale hydroélectrique municipale peut entraîner;

ATTENDU l'implication de la MRC de Rivière-du-Loup dans un projet de parc éolien communautaire devant être présenté dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2009-02 d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Lucien Gendron
appuyé par le conseiller Réal Thibault
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) informe la ministre des Ressources naturelles et de la Faune de l'intérêt de la MRC de Rivière-du-Loup à agir comme promoteur pour au moins un projet de centrale hydroélectrique sur son territoire;
- 2) informe la ministre qu'en raison des délais trop courts et de son implication dans un projet éolien devant être déposé dans le cadre d'un appel d'offres simultané, la MRC se voit dans l'obligation de renoncer à un projet qui pourrait présenter un fort potentiel de retombées économiques pour le milieu;
- 3) demande à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et à Hydro-Québec de lancer, dans les meilleurs délais, un nouveau programme pour l'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques succédant au PAE 2009-01.

Adoptée à l'unanimité.

2010-099-C

25. DIFFUSION WEB DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton
appuyé par le conseiller Yvon Caron
et résolu :

QUE ce conseil mandate la direction générale pour entreprendre les démarches visant à diffuser sur le web, d'ici l'automne 2010, les séances du conseil. À cette fin, il y a lieu :

- 1) d'établir un protocole d'entente avec la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup pour l'utilisation de certains équipements vidéos qu'elle pourrait mettre à la disposition de la MRC;
- 2) d'allouer un budget de 2 500 \$ pour l'achat, la configuration et l'installation des équipements nécessaires à cette diffusion à assumer à même le poste « immobilisations » de la fonction budgétaire « administration générale »;
- 3) de négocier un contrat de service de diffusion web avec Servlinks Communication.

Adoptée à l'unanimité.

2010-100-C

26. APPUI AU COMITÉ DE SANTÉ DE L'ÎLE VERTE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT À MARÉE BASSE

ATTENDU que sur l'île Verte, le transport médical d'urgence vers la terre ferme actuellement disponible durant la période de navigation, soit 7 mois par année, est limité au transport par bateau à marée haute, c'est-à-dire un transfert disponible seulement quelques heures par jour et qu'aucun protocole efficace de transport d'urgence vers la terre ferme n'est actuellement en vigueur en cas d'obligation de transfert à marée basse;

ATTENDU que dans l'état actuel des choses, étant donné qu'il n'y a plus d'école sur l'île et qu'aucun système de transport scolaire vers la terre ferme n'est disponible, plusieurs jeunes familles déjà propriétaires à l'île ou souhaitant le devenir hésitent à donner suite à leur projet de résider sur l'île de façon permanente;

ATTENDU que l'accès à l'école pourrait créer un effet catalyseur dans la communauté de l'île en ouvrant des possibilités de travail sur la terre ferme, ce qui contribuerait à encourager des familles à s'installer;

ATTENDU que l'implantation d'un système de transport à heure fixe vers la rive contribuerait à améliorer la qualité de vie des résidents de l'île et favoriserait le maintien et la croissance d'une population résidant en permanence;

ATTENDU la prise en charge en août 2009, par la Société des traversiers du Québec (STQ), du système de traversier reliant l'île Verte à la côte, de même que la desserte aérienne en hélicoptère;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Lucien Gendron
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) appuie les conclusions et les recommandations du rapport d'études d'options rédigé par le Comité de santé de l'île Verte, reconnaissant la nécessité de l'implantation d'un système de transport à marée basse afin de permettre le transport des personnes nécessitant des services médicaux d'urgence et de favoriser la fréquentation scolaire des enfants;
- 2) demande à la Société des traversiers du Québec d'étudier l'option du système de transport par véhicule amphibie (ou toute autre option) qui faciliterait l'implantation d'un système de transport à marée basse durant la période de navigation.

Adoptée à l'unanimité.

2010-101-C

27. **PROGRAMME « CLIMAT MUNICIPALITÉS »: INTENTIONS DE LA MRC CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin est sur le point de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Climat municipalités » pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan de réduction pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU qu'avant de soumettre sa demande d'aide financière, la municipalité de Saint-Antonin, dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Rivière-du-Loup, doit, dans un premier temps, obtenir de cette dernière un avis écrit selon lequel elle ne fera pas de demande d'aide financière couvrant le territoire de la municipalité de Saint-Antonin en vertu du programme;

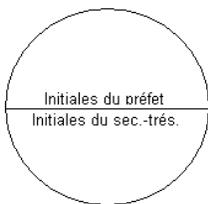
ATTENDU que cet avis ne peut avoir pour effet d'empêcher la MRC de soumettre une demande d'aide financière ultérieurement puisque si une telle situation se présente, le calcul de l'aide financière à être attribuée à la MRC sera établi en fonction de la population restante;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin
appuyé par le conseiller Serge Forest
et résolu :

QUE ce conseil avise la municipalité de Saint-Antonin qu'il n'entend pas déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Climat municipalités », et ce, pour le territoire couvrant cette municipalité.

Adoptée à l'unanimité.



2010-102-C

28. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

29. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen questionne le préfet sur la procédure de nomination des membres du conseil de la MRC au sein de conseils d'administration externes de la MRC, sur la disponibilité d'informations financières relatives au projet éolien communautaire en cours d'élaboration et sur les volumes de matières organiques générées dans chaque municipalité pour le projet de biométhanisation.

Un membre du conseil de la MRC déplore les propos tenus lors de la période de questions qui remettent régulièrement en doute l'intégrité et la transparence des membres du conseil de la MRC.

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Rémi Ouellet et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Michel Lagacé

Michel Lagacé, préfet

Raymond Duval

Raymond Duval, directeur général
et secrétaire-trésorier